

L'investissement financier comme arme de défense économique française

par Basile Ichac

Table des matières

I - Les risques des investissements étrangers	1
II – Le capital patient.....	3
III - La stratégie française en matière d'investissement étrangers.....	4
IV – Exemple de fonds : Lac d'Argent et Definvest.....	5
V – Les faiblesses du modèle français.....	6
VI – Cas d'étude : l'échec de Photonis	8

I - Les risques des investissements étrangers

Pourquoi racheter une entreprise étrangère ? Pourquoi un fond souverain, dans une économie capitaliste globalisée, va-t-il décider d'investir dans une entreprise dans un état étranger ? Les états étant en compétition permanente ils vont chercher à obtenir un avantage vis-à-vis des autres. Cet avantage peut s'exprimer de deux manières : renforcer sa position ou affaiblir celle de l'autre. L'investissement financier peut amener à ces deux résultats, et souvent les deux à la fois.

L'innovation est un moteur de la croissance économique. Grâce à des innovations de rupture un état peut créer de nouveaux champions économiques et permettre une forme de domination du pays sur le monde. La puissance acquise par les Etats-Unis en investissant massivement dans l'informatique leurs a permis de créer un nouveau modèle d'industrie qu'ils contrôlent. Aujourd'hui les GAFAM assurent aux américains une domination économique sans précédent ; même si ce monopole est en train d'être remis en question par la Chine et ses BATX¹ (Baidu, Alibaba, Tencent et Xiaomi).

Mais l'innovation coûte cher. Pour développer une technologie de pointe il faut construire un écosystème dédié avec des universités, des laboratoires, des accélérateurs de start-ups, des investisseurs... Sur le modèle de la Silicon Valley, la France a développé ce genre d'environnement dans le domaine aérospatial à Toulouse ou la robotique à Paris-Saclay. Si l'innovation coûte si chère c'est parce qu'il faut accepter qu'une très grande partie des fonds investis seront des pertes sèches (non remboursés). La recherche est une grande consommatrice d'argent mais les retours sur investissement sont plus qu'incertains. Il faut également innover rapidement pour devancer les

¹ <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/gafa-americains-versus-batx-chinois-qui-va-gagner-1164140>

adversaires économiques. L'innovation c'est donc du temps et de l'argent. Le rachat d'une start-up étrangère est le moyen le plus sûr pour gagner en efficacité et limiter les risques.

En rachetant une entreprise, le nouveau propriétaire s'approprie la structure légale et les équipements (ordinateurs, machines, locaux...) mais surtout la propriété intellectuelle. Cela signifie qu'il a accès à la technologie et peut la réutiliser ou la transférer à volonté. C'est ce qui s'est passé avec Desseilles, un fabricant de dentelle de calais. En 2016, après 3 années en redressement judiciaire, Desseilles est racheté par le groupe chinois Yongsheng avec une promesse d'investissement de 4 millions d'euros². Un repreneur potentiel était également dans la course mais la décision du tribunal a été faite en fonction du nombre d'emploi conservés (60 contre 51). Cependant, 3 ans plus tard, en 2019, la société est de nouveau en redressement judiciaire. Selon un délégué syndical de l'entreprise le groupe chinois n'a pas tenu ses promesses³. Aucun investissement n'a été fait, l'acheteur chinois s'est contenté de « voler » les techniques et savoir-faire pour les utiliser dans la production en Chine en laissant 73 employés « sur le carreaux ». Desseilles sera finalement reprise par une entreprise française quelques mois après mais maintenant les concurrents chinois ont toutes les capacités et les connaissances pour produire de la dentelle de Calais « made in china ».

Le vol n'est pas le seul intérêt, la prise de participation permet aussi de gagner en influence pour affaiblir un état étranger. C'est le cas avec le port de Darwin en Australie. En 2015, la Chine via la Landbridge Industry a acheté la gestion du port pour 99 ans⁴. Cette entreprise est la filiale d'un grand groupe chinois contrôlé par un milliardaire « proche du Parti communiste chinois ». Ce projet est notamment mené dans le cadre de la politique du « One Belt, One Road⁵ » visant à étendre et consolider les routes commerciales nécessaire aux exportations chinoises. Le port de Darwin est le grand port du nord du pays, situé face à la mer du Timor. Il est le port le plus proche de la Mer de Chine méridionale et du détroit de Malacca. Ainsi la Chine renforce sa domination sur la zone en contrôlant ce hub régional. Mais ce n'est pas le seul problème. Les forces armées australienne et américaine avaient prévu d'utiliser le port de Darwin comme base navale pour le contrôle de la zone indopacifique⁶. En donnant la gestion du port à un groupe chinois proche du pouvoir malgré les réticences des militaires, le gouvernement du Nord de l'Australie fait peser un risque majeur d'espionnage sur les forces armées amenées à opérer dans cette région.

Ainsi, ce qui peut s'apparenter à un simple contrat privé se révèle bien plus complexe avec des enjeux d'influence régionale et de défense nationale. Il n'est plus possible aujourd'hui de dissocier ces deux sujets. Tous les acteurs économiques sont pris de force dans le rapport de force étatique, c'est le concept de guerre hors limite : « L'emploi d'instruments financiers pour détruire l'économie d'un pays peut-il est considéré comme une bataille ?⁷ ». Que pensez alors du rachat par un groupe

² <https://www.lefigaro.fr/societes/2016/03/31/20005-20160331ARTFIG00287-un-groupe-chinois-sauve-le-dentellier-calaisien-desseilles.php>

³ https://www.bfmtv.com/economie/entreprises/industries/trois-ans-apres-son-rachat-par-un-groupe-chinois-le-fabricant-de-dentelles-desseilles-place-en-redressement-judiciaire_VN-201906120115.html

⁴ <https://www.abc.net.au/news/2019-03-12/why-did-northern-territory-sell-darwin-port-to-china-what-risk/10755720>

⁵ <https://www.theguardian.com/cities/ng-interactive/2018/jul/30/what-china-belt-road-initiative-silk-road-explainer>

⁶ <http://www.opex360.com/2019/06/25/le-port-de-darwin-contrôle-par-un-groupe-chinois-l'australie-songe-a-en-construire-un-autre-pour-ses-activites-militaires/>

⁷ Qiao Liang, Wang Xiangsui, Quian Liang, *La guerre hors limite*, Paris, Rivages, 2003.

chinois de 49,9% de l'aéroport de Toulouse en 2015 ou de l'acquisition en 2011 de 30% de GDF Suez par le fond souverain China Investment Corporation⁸ ?

II – Le capital patient

Dans la deuxième moitié des années 2000, alors que la financiarisation de l'économie battait son plein, la prise de conscience généralisée du déficit climatique et des inégalités a poussé des entrepreneurs à trouver des solutions pour s'attaquer à ses problèmes. Ils ont créé des entreprises, ou start-ups, mais se sont retrouvés face à un mur : les investisseurs classiques ne voulaient pas investir dans leurs projets. Ce refus n'était pas lié à l'idéologie, les investisseurs ne prenant que des décisions basées sur le ratio investissement/gain. Ces entreprises n'offraient tout simplement pas les rendements habituels et espérés des investisseurs. De plus les délais pour recevoir ces rendements étaient bien plus long. Ces entreprises ne répondaient pas à la demande du marché de l'investissement.

C'est alors que les anglo-saxons ont développé le concept de « capital patient⁹ », une réactualisation du principe d'investissement à long terme, dont l'intérêt avait décliné avec la montée en puissance de la finance et le développement des start-ups technologiques promettant un rapide retour sur investissement. Ainsi le « capital patient » n'offre des gains que de 7% à 15% alors que les investisseurs classiques en attendaient 35%¹⁰ et la durée de l'investissement sera de 5 à 10 ans minimum. Des philanthropes, des fonds familiaux ou des investisseurs institutionnels ont adhéré au « capital patient » car il répondait aux problèmes de société. L'investissement n'était plus seulement une histoire financière, il y avait un véritable projet, une stratégie à long terme¹¹.

Pour protéger son patrimoine économique, la France doit utiliser le concept de « capital patient ». L'état doit promouvoir au sein des investisseurs une vision à long terme permettant de lutter pour la sauvegarde des intérêts français. Une vision à court terme est l'antithèse d'une vision stratégique et contrairement à la France, les grandes puissances ont démontré cette capacité à avoir une vision stratégique. C'est le cas lorsque les Etats-Unis ont modelé les grandes instances internationales dans leur intérêt, lorsque la Chine investit massivement dans tous les domaines de l'économie ou lorsque le Qatar rachète le PSG, le club de football parisien où l'on voit défiler dans la tribune présidentielle de hauts responsables politiques (dont un ex-président), de grandes fortunes et des capitaines d'industries.

Appliquer le « capital patient » s'est sacrifié le retour sur investissement à court terme pour promouvoir un objectif précis. Brader le patrimoine français dans l'optique d'obtenir un gain financier rapidement, c'est mettre en danger la souveraineté de la France à 5 ou 10 ans. Mais cette politique, qui peut s'apparenter à une forme de protectionnisme et d'intervention de l'Etat dans l'économie, est difficilement acceptée dans une administration où la majorité des cadres sont passés par des écoles ventant le libéralisme économique.

⁸ <https://www.sudouest.fr/2019/03/25/investissements-chinois-en-france-des-acquisitions-massives-dans-de-nombreux-domaines-5929060-705.php#:~:text=Apr%C3%A8s%20une%20hom%C3%A9rique%20bataille%20boursi%C3%A8re,fran%C3%A7ais%20939%20millions%20d'euros.>

⁹ <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-un-fond-patient-chez-bpifrance-1168885>

¹⁰ <https://www.nytimes.com/2007/04/20/opinion/20friedman.html>

¹¹ <https://www.youtube.com/watch?v=f3xdEx638f0>

III - La stratégie française en matière d'investissement étrangers

Cependant, depuis quelques années, il y a un sursaut concernant le contrôle des investissements étrangers en France. La loi Pacte de 2019, portée par le Ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, reprend et renforce des mesures déjà mises en place par les précédents gouvernements.

Le cadre général de la loi est que « les relations financières entre la France et l'étranger sont libres »¹². Les entreprises françaises ont ainsi, par défaut, la liberté de chercher des investissements auprès d'étrangers et ces personnes ont le droit de rentrer au capital ou de racheter les entreprises françaises. Il y a cependant des exceptions. Pour les entreprises exerçant dans certains domaines d'activités considérés comme « touchant à la défense nationale ou susceptibles de mettre en jeu l'ordre public et des activités essentielles à la garantie des intérêts du pays » les investissements étrangers doivent être soumis à une autorisation préalable. La définition des secteurs concernés est volontairement vague car ils peuvent couvrir un large spectre et certaines technologies de pointes. Ainsi, au côté du complexe militaro-industriel, sont concernées les entreprises spécialisées en cybersécurité, impression 3D ou fabrication de semi-conducteurs. On y retrouve également les secteurs des OIV (approvisionnement en eau, énergie, transport, santé...).

L'actualité peut également influencer la politique française en matière de protection. Ainsi, après que Donald Trump ait dit vouloir acheter les droits exclusifs d'un possible vaccin contre le covid-19 à un laboratoire allemand¹³, Bruno Le Maire a annoncé l'ajout des biotechnologies à la liste des secteurs nécessitant une autorisation concernant les investissements étrangers¹⁴. Cette politique de contrôle est également accompagnée d'une promotion à l'investissement franco-français.

Car s'il semble simple de purement interdire les investissements étrangers qui pourraient porter atteinte au patrimoine économique, cela ne permet pas de garantir la survie et le développement des entreprises en question. Nous l'avons vu plus haut, l'innovation et la croissance coûtent chers. Si les entreprises nécessitant du capital ne le reçoivent pas de l'étranger, il faut que des investisseurs français prennent la place. L'Etat a donc mis en place plusieurs mesures pour encourager ces investissements. L'abandon de l'ISF¹⁵ fût une première mesure pour favoriser le retour de français fortunés au pays et les encourager à y investir leur argent.

Enfin c'est sur la BPI France (Banque Publique d'investissement) que repose la politique d'organisation des investissements via la création et la gestion de différents fonds mêlant argent public et privé. Cette structure est détenue à part égale par l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations. C'est la BPI qui a créé en 2020 le « Lac d'Argent »¹⁶, un fonds destiné à renforcer

¹² <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/09/12/les-investissements-etrangeurs-en-france>

¹³ <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/vaccin-coronavirus-un-laboratoire-allemand-dement-toute-offre-de-trump-20200316>

¹⁴ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/04/30/covid-19-adaptation-du-controle-des-investissements-etrangeurs-en-france-ief-pendant-la-crise-sanitaire>

¹⁵ <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/michel-taly-evaluer-des-maintenant-la-reforme-de-lisf-me-parait-fou-236591>

¹⁶ <https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/lac-dargent-bpifrance-pret-a-lancer-son-nouveau-fonds-1167787>

l'actionnariat de certaines entreprises ciblées par les fonds activistes (des fonds d'investissements anglo-saxons ayant une vision très capitalistique et court-termiste).

Mais ce n'est pas la première tentative de l'Etat français. En 2008, le Président Nicolas Sarkozy avait créé les Fonds stratégique d'investissement¹⁷, également co-dirigé par l'Etat et la Caisse des dépôts. Sa dotation montera jusqu'à 20 milliards d'euros en 2011 après une participation du fond souverain d'Abou Dhabi en 2009. Le FSI prendra des parts dans différents secteurs dont le transport (CMA-CGM), les technologies (STMicroelectronics, fabricant de semi-conducteurs), l'énergie (Air Liquide) ou internet (Dailymotion). Le FSI sera intégré dans la BPI avec ses actifs en 2013.

IV – Exemple de fonds : Lac d'Argent et Definvest

Le « Lac d'Argent » est donc un fond d'investissement souverain français présenté par la BPI France le 30 janvier 2020¹⁸. Annoncé l'année précédente il a pour mission de lutter contre les investissements étrangers qui pourraient fragiliser les entreprises françaises. Il est directement inspiré d'autres fonds souverains comme le CIC (Chinese Investment Corporation) ou In-Q-Tel (Etats-Unis). Ce fond américain est sans doute le plus connu car il est apparu dans plusieurs articles grand public. Appartenant à la CIA, il a investi dans de nombreuses start-ups américaines et étrangères dont Palantir, une société américaine de traitement de données et qui travaille notamment pour la DGSE et la DGSi.

A terme, le « Lac d'Argent » devra rassembler plus de 10 milliards d'euros pour une quinzaine d'investissements annuels qui iront grossir le portefeuille de la BPI (anciennement le Fonds d'investissement stratégique). L'argent du fond proviendra de plusieurs sources notamment d'institutions publiques, d'assureurs, de personnes fortunées et de fonds souverains étrangers mais la répartition n'est pas rendue publique. La durée des investissements sera relativement longue (jusqu'à 10 ans). À la suite de la précédente bonne coopération entre le FSI et le Mubadala (le fond souverain des Emirats arabes unis), la BPI a signé un nouvel accord avec ce fond pour un montant de 1 milliard d'euros¹⁹.

La publicité qu'a reçu le « Lac d'Argent » au début de la crise du covid-19 a donné des idées aux parlementaires en matière d'intelligence économique. Le député Olivier Marleix du parti des Républicains a ainsi proposé de redoubler d'effort en créant une deuxième institution appelée « France investissement²⁰ ». Cette organisation aurait pour mission de protéger les entreprises françaises et de rivaliser avec le nouveau fond de stabilité allemand doté de 600 milliards d'euros²¹.

La BPI est également en charge de la gestion de nombreux fonds d'investissement thématiques qui ont pour objectif d'aider au développement d'entreprises ou de technologies. Parmi les sujets traités

¹⁷ <https://www.capital.fr/economie-politique/le-fonds-strategique-d-investissement-n-a-pas-ete-cree-pour-sauver-les-entreprises-en-difficulte-376288>

¹⁸ <https://portail-ie.fr/short/2308/bpifrance-lance-linitiative-lac-dargent-pour-protoger-les-entreprises-des-fonds-activistes>

¹⁹ <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Fonds-Lac-d-Argent-Mubadala-et-Bpifrance-renforcent-leur-partenariat-49032>

²⁰ <https://portail-ie.fr/short/2379/une-proposition-de-loi-pour-protoger-les-entreprises-strategiques>

²¹ <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/en-allemand-un-plan-de-soutien-geant-de-1100-milliards-d-euros-contre-le-virus-20200325>

on notera des similitudes avec les secteurs protégés par la Loi Pacte : énergie, technologie, communication, transport... Definvest est l'un de ces projets qui est dédié « aux entreprises stratégiques de la Défense²² ».

Lancé conjointement en 2018 par la BPI et le Ministère des armées, ce fond a une dotation de 50 millions d'euros. En comparaison, In-Q-Tel investit chaque année 120 millions de dollars dans des start-ups. Via Definvest, la DGA (Direction Générale de l'Armement) peut prendre des participations dans des pépites technologiques en parallèle des investisseurs privés²³. Les start-ups conservent leur autonomie mais peuvent ainsi recevoir de l'aide du ministère et être protégées contre des adversaires étrangers. A noter que pour investir via Definvest, un acteur privé doit au minimum faire une proposition de 500 000 €. Cette barrière à l'entrée permet de limiter le nombre d'investisseurs.

Au palmarès de Definvest, et en partenariat avec des groupes tels que Safran, Thalès ou Dassault, on trouvera des PME dans l'optique (Fichou), les matériaux innovants (SINTERmat) ou des composants électronique (Kaltray)²⁴. Fort de ce succès, d'autres projets liés à la Défense ont vu le jour tels que l'Intelligence campus de la Direction du Renseignement Militaire ou le partenariat signé entre la DGSE et l'Institut Mines-Télécom pour des projets sur la cryptographie et les Big Data²⁵.

V – Les faiblesses du modèle français

En instaurant des fonds d'investissements spécifiques, les autorités politiques ont démontré un début de compréhension des enjeux du patriotisme économique. Mais, alors que la France revendique être la 5^e puissance mondiale, comment se fait-il que les entreprises françaises soient encore victimes des investissements étranger ? Il semble que le problème soit à la fois culturel et économique.

Il y a un problème de prise de conscience de la part de la classe dirigeante concernant le patriotisme économique. Cette situation est dû au paradoxe auquel ils font face. D'un côté, la théorie néolibérale pousse pour une limitation maximum du rôle de l'état dans les affaires économiques. La promotion de la « start-up nation » est directement liée à ce concept. L'individu est un agent économique rationnel qui va produire de la richesse en répondant aux besoins du marché. Si une entreprise fait faillite car ses gains ne couvrent pas ses coûts c'est la loi du marché. C'est à l'entreprise d'adapter son offre et son organisation interne pour survivre. Si elle a besoin de capital qu'un étranger lui offre alors elle peut et doit l'accepter. Face à ces principes, l'Etat est bien conscient qu'il est, au nom de la France, engagé dans un rapport de force avec les autres nations. La mondialisation n'est pas bonne pour tous. Il y a des vainqueurs et des perdants. Les relations économiques sont violentes et les entreprises sont les pions de ces actions. Ainsi l'Etat se doit de protéger ses intérêts et ceux de la nation en intervenant pour limiter les impacts négatifs du néolibéralisme. Dans notre cas cela passe par un soutien accru à nos entreprises et des actions défensives envers les puissances étrangères.

²² <https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Participation-au-capital/Fonds-d-investissement-thematiques/Definvest>

²³ <https://www.defense.gouv.fr/dga/actualite/definvest-s-associe-a-la-nouvelle-levee-de-fonds-de-cailabs>

²⁴ <http://www.opex360.com/2018/07/20/fonds-gere-ministere-armees-bpifrance-entre-capital-de-fichou-specialiste-de-loptique-de-tres-haute-precision/>

²⁵ <https://www.fondation-mines-telecom.org/news/la-dgse-nouveau-partenaire-de-la-fondation-mines-telecom/>

Les gouvernements ont déjà pris des dispositions pour régler ce problème : le Fond stratégique d'investissement, le Lac d'Argent... mais à chaque fois il s'agissait plus d'une réponse à un évènement extérieur qu'une réelle stratégie de long terme. Les arguments étaient poussés aux politiques par des experts, tels que Alain Juillet ou l'Amiral Lacoste, fervents défenseurs de la cause de l'intelligence économique, qui avaient une vision à plus long terme, ne réfléchissant pas au cycle électoral. Car si cette forme de protectionnisme économique est une évidence pour certains, pour beaucoup d'autres il s'agit d'un abus de pouvoir étatique. On imagine aisément la réaction d'un patron d'entreprise en difficulté qui compte sur l'étranger pour son salut et qui se voit refuser son sauvetage par l'Etat sous prétexte de « défense des intérêts de la Nation ». Faut-il donc une situation ou un évènement exceptionnel pour changer l'opinion publique sur ce genre de politique ? Après l'affaire de Gemplus²⁶, un fabricant de carte à puce qui fût victime d'une prise de contrôle américaine et d'un espionnage par la CIA et la NSA, et qui entraîna la création du FSI, faut-il une nouvelle affaire Alstom pour faire comprendre aux politiques et à la population l'importance du patriotisme économique ?

Même si certains dirigeants sont enclins à s'attaquer à ce problème, il reste une question centrale : qui va payer ? La France n'est pas pauvre, loin de là. Mais sa dette pèse lourd et ses dépenses publiques sont parties les plus hautes du monde car la France repose sur un principe d'Etat-providence. Certains économistes prétendent que la dette n'est pas un problème car elle est relativement faible et que les taux d'emprunts sont très bas. Il y aurait donc matière à investir plus dans les entreprises. D'autres invoquent le risque de banqueroute et prônent une politique de rigueur budgétaire. Tous sont d'accord pour reconnaître que la situation économique du pays est loin d'être florissante et la crise que le covid-19 va entraîner ne va faire qu'aggraver la situation. Et dans ces moments difficiles il est compliqué de faire appel au patriotisme des grandes fortunes et des entreprises pour sauvegarder le patrimoine français. La solution, comme depuis longtemps en France, est donc d'aller chercher des capitaux à l'étranger. Mais pas n'importe où. Ces investissements étant sensés préserver les intérêts nationaux, l'Etat ne peut s'adresser qu'à des nations amies et disposant de capital nécessaire. Depuis plusieurs dizaines d'année, la France se tourne dans ce cas là vers les pays du Golfe. Ces états riches de leurs ressources naturels, mais anticipant la diminution de leurs stocks, investissent ainsi massivement dans le pays sous l'œil approuvateur du gouvernement. Ainsi on a vu que le fond souverain d'Abou Dhabi a participé au FSI et au Lac d'Argent. Ces pays achètent également les faveurs de la France via des divers contrats : armement, infrastructure, philanthropie. Cependant, et en paraphrasant le Général de Gaulle, il ne faut pas oublier qu'un état ne peut avoir d'amis. Ces investissements ont toujours un coup pour la France. Ainsi lorsque le Qatar donne 50 millions d'euros pour un « fond pour les banlieues²⁷ » il attend un retour sur investissement ; que ce soit en gagnant la sympathie des populations, en propageant sa vision du monde ou en obtenant des faveurs d'hommes politiques. Les investissements étrangers sont un risque de corruption.

Ainsi on notera l'absurdité du paradoxe où, pour échapper à des investissements étrangers qui nuiraient aux intérêts français, nous devons faire appel à d'autres investisseurs étrangers ayant eux aussi un agenda politique.

²⁶ <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/121217/gemalto-la-fin-de-gemplus-depouille-par-la-cia>

²⁷ Christian Chesnot et Georges Malbrunot, *Qatar papers : comment l'émirat finance l'islam de France et d'Europe*, Paris, Michel Lafon, 2019.

VI – Cas d'étude : l'échec de Photonis

Fondée en 1937, et anciennement connue sous le nom d'Hyperlec, Photonis est une PME française spécialisée dans les instruments de mesure et d'enregistrement optique²⁸. Reconnue comme une entreprise en pointe dans son domaine, la PME compte environ 500 salariés en France, dont un service de Recherche & Développement reconnu mondialement et des usines pour la production. Appartenant au groupe Philips, elle fût rachetée en 2011 par Ardian qui l'évalue à 509 millions d'euros²⁹. « Première société d'investissement privé d'Europe continentale³⁰ », ce fond français (anciennement appartenant à AXA) gère plus de 100 milliards de dollars d'actifs. Mais face à des difficultés financières de Photonis ces dernière année, Ardian a décidé, en 2019, de mettre la PME en vente³¹ ; une situation classique pour les entreprises en difficulté. Teledyne Technologies a répondu à cet appel et a fait une offre de rachat qui satisfaisait Ardian.

L'affaire pourrait s'arrêter là et Photonis serait devenue une énième PME française passée sous pavillon américain. Mais Photonis³², en plus de sa clientèle civile (laboratoires, industries), est un fournisseur important des forces armées, dont la France. Sa technologie lui permet, entre autres, de développer des appareils de visions nocturnes très performants et déjà adoptés par les forces spéciales françaises³³. Photonis est d'ailleurs membre du GICAT (le Groupement des Industries Françaises de Défense et de Sécurité Terrestres et Aéroterrestres). La PME fait donc parti des exceptions de la Loi Pacte et sa revente doit recevoir l'aval du gouvernement.

Le problème est que Teledyne est un conglomérat industriel américain et un acteur clé du secteur défense et aérospatial³⁴. Parmi ses clients on compte la NASA, le *Department of Defense* américain ainsi que les forces armées britanniques et australiennes. La vente de Photonis serait alors synonyme de la perte de cette technologie au profit des puissances anglo-saxonnes. Et, bien que ces pays soient nos alliés, il nous faudrait néanmoins l'aval du gouvernement américain pour continuer à commercer avec Photonis. Le ministère des armées français serait alors dépendant d'un état étranger pour l'obtention d'un matériel essentiel aux actions militaires. C'est une atteinte directe à la souveraineté nationale et un risque pour la défense du pays. C'est en tout cas l'analyse faite par la DRSD (Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense, en charge de la contre-ingérence économique) qui a poussé le ministre Bruno Le Maire à bloquer la vente de Photonis³⁵.

La situation n'est pas réglée pour autant. Si le ministre a, pour l'instant, évité la revente à l'étranger de Photonis, cette dernière est toujours en proie à des difficultés financières et doit trouver un repreneur selon la volonté de son propriétaire, Ardian. La solution qui semble logique serait de la revendre à un groupe industriel de défense français. Interrogés par le gouvernement, Thalès et Safran ont refusé, expliquant que d'une part l'investissement ne leur semblait pas rentable et d'autre

²⁸ <https://www.photonis.com/>

²⁹ https://www.challenges.fr/entreprise/defense/vente-de-la-pepite-francaise-photonis-a-l-americain-teledyne-rien-n-est-joue_701673

³⁰ <https://www.ardian.com/fr/historique>

³¹ <https://portail-ie.fr/short/2158/photonis-leader-de-loptronique-francaise-risque-le-changement-de-drapeau>

³² <https://www.lesechos.fr/industrie-services/air-defense/photonis-ou-limpasse-de-la-protection-des-entreprises-strategiques-francaises-1223918>

³³ <https://www.gicat.com/membre/photonis/>

³⁴ <http://www.teledyne.com/>

³⁵ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/photonis-et-maintenant-841105.html>

part que « l'intégration verticale est une démarche toxique³⁶ ». En effet, cette verticalisation des grands groupes rachetant tous ses fournisseurs à pour effet de créer des mastodontes qui manquent d'agilité et peuvent se retrouver en grande difficultés. C'est justement l'un des arguments du CEPC (Centre d'Étude et de Prospective Stratégique) qui promeut un rassemblement horizontal³⁷ des PME technologiques françaises au sein de fonds spécifiques. Cette stratégie, déjà mise en place au Etats-Unis depuis les années 1990³⁸, a permis l'émergence de puissants conglomérats technologiques, dont Teledyne Technologies est le parfait exemple, tout en préservant les grands groupes historiques (Lockheed Martin, Boeing ou Genral Dynamics).

Aujourd'hui, le gouvernement français n'a pas de solution pour Photonis. Il continue à chercher un hypothétique repreneur qui serait prêt à investir massivement pour sauvegarder ce fleuron tricolore. Mais sentant la tâche ardue, voir impossible, il se prépare à négocier la vente avec dans des termes très encadrés, ayant pour but de prévenir les atteintes à la souveraineté et la défense nationale, comme l'a affirmé Florence Parly, la ministre des armées, lors de son audition par la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale en mai³⁹.

³⁶ <https://www.latribune.fr/opinions/bitd-photonis-cnim-etat-pompier-ou-etat-strategie-850173.html>

³⁷ Ibid

³⁸ <https://www.airforcemag.com/article/0798industry/>

³⁹ http://videos.assemblee-nationale.fr/video.9033788_5eb95a50949cc.commission-de-la-defense--mme-florence-parly-ministre-des-armees-et-mme-genevieve-darrieussecq-se-11-mai-2020